



1/06/2010

L'Actu N° 30 de l'Éduc.

Secrétaire Nationale Claire KREPPER
01 44 39 23 52 / 06 28 02 03 30

1^{er} degré

L'école primaire saignée à blanc !

Dans une série de documents présentés il y a quelques jours, le ministère de l'Education nationale explique aux recteurs et aux IA où et comment faire des économies de postes. L'Education subit déjà de plein fouet depuis cinq ans le dogme des suppressions de postes dans la Fonction publique et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Les suppressions de postes vont atteindre un nouveau pic pour les rentrées 2010, 2011, 2012 et 2013. Les IA ne sachant plus où prendre les moyens, le ministre leur donne de nouvelles pistes : il taille à la hache dans l'aide spécialisée, la scolarisation de tout-petits, augmente le nombre d'élèves par classe, prône davantage de fermetures de structures... Au moment où la Cour des Comptes pointe que les enseignants du primaire sont moins bien rémunérés que leurs homologues européens, tout en ayant une charge de travail et un nombre d'élèves supérieurs, le ministère dégrade encore nos conditions de travail. L'école primaire est aujourd'hui saignée à blanc.

Donner pour objectifs aux recteurs et aux IA de rationaliser les coûts au prix de la dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants, va à l'encontre de toutes les avancées obtenues ces dernières décennies. Avec la désectorisation, c'est une véritable offensive idéologique libérale qui se confirme contre le service public d'éducation. C'est bien l'Ecole publique, fondement de la République, qui est attaquée et empêchée de faire son travail.

➤ Le ministère augmente la taille des classes dans le premier degré

Il explique cyniquement comment «contribuer efficacement à une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe» ! Le ministère affirme que «les études et expériences les plus récentes indiquent que la diminution des effectifs dans les classes n'a pas d'effet avéré sur les résultats des élèves et que les très petites écoles ne s'avèrent plus toujours performantes». Il s'appuie sur cette affirmation pour encourager le relèvement effectif du seuil de création de classes dans les départements, le regroupement de structures ou la prise en compte d'entités plus larges que les écoles pour la détermination du seuil. Comment conclure a contrario, comme le fait le ministère, qu'une augmentation des effectifs dans les classes n'a pas d'impact négatif sur les performances des élèves ? Et sur les conditions de travail des enseignants ? La Cour des Comptes pointe précisément dans son rapport que les enseignants du primaire ont en moyenne plus d'élèves que leurs homologues des pays de l'OCDE. Mais la barque n'est pas assez pleine pour le ministère qui la charge encore !

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/1_Augmentationtailleclasses.doc

➤ Le ministère diminue la formation continue sur temps scolaire pour réduire le besoin de remplacement

Le ministre propose aux académies d'organiser tout ou partie des sessions de formation continue «en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires)». Tiens, il acte donc



que le mercredi matin est du temps scolaire ? A quelques jours de l'ouverture de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, n'est-ce pas en écrire les conclusions par avance ? Par ailleurs, il affirme qu'«une piste d'optimisation du coût en emplois du remplacement réside dans le recours à des non titulaires, en substitution à des titulaires pour assurer une part du remplacement, les non titulaires présentant une ressource plus flexible dont le rendement est proche de 100 %». Ces non titulaires assurant le remplacement seraient choisis prioritairement parmi les étudiants en master...

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/2_Reductionbesoinsremplacement.doc

➤ Le ministère abandonne clairement la scolarisation des moins de trois ans

Le ministre demande aux académies «de mesurer les gains en emplois qui peuvent être générés par une baisse de la scolarisation à deux ans». Et de s'appuyer sur l'argument suivant : «les études disponibles ne démontrent pas que la scolarisation à deux ans constitue un avantage évident dans toutes les situations par rapport à d'autres modes de garde alternatifs». Or cet argument est faux !

D'abord parce qu'il est démontré qu'une scolarisation précoce a, globalement et dans certaines conditions, des effets positifs sur la suite de la scolarité (voir les travaux d'Agnès Florin notamment).

Ensuite parce que la scolarisation en maternelle a un coût nettement inférieur pour la collectivité au placement en structure d'accueil type crèche, jardin d'éveil, jardin d'enfant...

D'autant que le cynisme est total : on applique une grille d'analyse économique en parlant «de coût marginal nul» pour l'accueil des enfants de deux ans là où il existait des places disponibles dans une classe dont le maintien ou l'ouverture avait d'ores et déjà été décidée. En revanche, là où la scolarisation des tout-petits avait été pensée et préparée, il y a des moyens à gratter pour le gouvernement qui le dit sans état d'âme : «seules les situations où des classes sont dédiées à l'accueil des enfants de deux ans (...) sont susceptibles de générer une économie» !

Ce gouvernement, qui a déjà fait chuter le taux de scolarisation des moins de trois ans de 35 à 15 % en cinq ans, s'en prendra t-il aux enfants de trois ans à la rentrée prochaine lorsqu'il lui faudra encore trouver des postes ? Plus que jamais, le mandat du SE-UNSA qui place le début de la scolarité obligatoire à trois ans, est pertinent.

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/3_Baissescolarisationenfantsages.doc

➤ Le ministère supprime les Rased et traque les postes jusque chez les conseillers pédagogiques

Au prétexte que la durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée «à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages», le ministère déclare que la contribution des enseignants spécialisés des Rased doit évoluer. Il estime que les deux heures d'aide personnalisée représentent l'équivalent de 16 000 postes d'enseignants entièrement dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin ! Comment comparer le travail d'aide des enseignants ordinaires avec celui, spécialisé et pour lequel ils ont été formés pendant un an, des enseignants des réseaux ? Et le ministre de proposer notamment le scénario suivant : «suppression des maîtres G et des maîtres E ; pour ces derniers, il convient d'estimer quel est le besoin de maîtres E maintenus en surnuméraires dans les écoles, voire dans des structures ad hoc (milieu rural par exemple)». Un troisième scénario intègre même la mise en extinction des psychologues scolaires !



S'agissant des autres enseignants n'assurant pas la responsabilité d'une classe, conseillers pédagogiques, personnels assurant des fonctions d'animation, de soutien et de coordination pédagogiques... «des marges d'optimisation existent et doivent être mises en œuvre» ! Et le ministre de demander aux IA de veiller à ce que chaque CPC ait bien sa «ration d'enseignants»...

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/4_Sedentarisationenseignants.doc

➤ Le ministère veut réduire les intervenants extérieurs en langue

L'objectif du ministère est «d'examiner dans quelles conditions des emplois d'intervenants extérieurs en langue vivante et d'assistants étrangers peuvent être supprimés sans nuire à la qualité de la formation dispensée aux élèves». Dans le même temps, il diminue la formation continue. Or, chaque année, des enseignants qui demandent à partir en formation continue pour préparer l'habilitation en langue ne sont pas retenus faute de place. Le système marche sur la tête : comment vouloir assurer un enseignement de qualité en langue vivante sans enseignants formés et habilités et sans intervenants extérieurs ? Encore une fois, ce sont nos élèves qui vont pâtir de l'inconséquence du ministère.

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/5_ReductionNbreIntervenants.doc

Conclusion : dans le document qui accompagne la présentation aux recteurs, le ministère affirme modestement que «les pistes identifiées ne constituent pas une liste fermée : chaque académie peut la compléter par des leviers qu'elle estime être en capacité de mobiliser»... Le 15 juin une synthèse nationale sera faite des économies réalisées... avec distribution de palmes et de tubas académiques pour ne pas aborder la rentrée en apnée ? Les rectorats sont invités à évaluer le degré d'acceptabilité de chaque mesure. Pour le SE-UNSA, c'est du cent pour cent inacceptable. L'école primaire est saignée à blanc. Le SE-UNSA n'accorde aucun blanc-seing à cette politique.

Second degré

➤ Dans le second degré, les élèves qui ont le plus besoin d'école paieront l'addition !

Serait-il impossible à ce gouvernement de sortir de ses schémas de pensée et d'envisager enfin que pour que des efforts soient acceptés, il faut qu'ils soient partagés de manière juste et équitable ? De même qu'on ne doit pas remettre en cause le bouclier fiscal qui protège les plus riches, vous chercherez vainement les mesures d'économies qui pourraient affecter notre élite scolaire ! Un élève en CPGE coûte 13 880 euros par an (contre 7930 pour un collégien et 9000 euros pour un étudiant), des CPGE qui ne sont pas remplies, il en existe de nombreuses, mais pas de proposition de rationalisation de l'offre de formation dans ce domaine ! En revanche, on n'hésite pas à demander aux académies de réduire le nombre de places offertes en CAP ou d'être vigilants sur l'ouverture des enseignements d'exploration au risque de menacer le développement des enseignements technologiques.

Il y a des économies immédiates qui coûtent cher à long terme ! Négliger l'éducation et la formation de tous les jeunes, c'est handicaper notre pays dans la compétition mondiale, c'est lui refuser les moyens d'entrer dans la société de la connaissance, seule créatrice d'emplois dans cette époque post-industrielle. C'est aussi condamner une part importante de notre jeunesse au chômage et rendre son intégration dans la société impossible. Les conséquences sociales et économiques coûteront beaucoup plus cher que les maigres économies réalisées !



De nombreuses analyses convergent pour dire que la scolarité commune est insuffisamment dotée par rapport aux autres pays de l'OCDE alors qu'elle constitue l'étape capitale pour l'économie de notre pays et sa cohésion sociale. Cependant, le ministère suggère aux recteurs de continuer à saigner l'école et le collège. Au collège, hormis la hausse des effectifs des classes, ce sont les IDD qui sont dans le collimateur. En s'attaquant à ce qu'il reste du seul dispositif construit autour des notions d'interdisciplinarité et de pédagogie de projet, le ministère montre que les alibis pédagogiques ont vécu et donne raison à tous les conservateurs qui défendent l'enseignement disciplinaire frontal et le dogme du «une classe, une discipline, une heure, un prof». Tant pis pour tous les élèves qui ont besoin d'autre chose pour réussir ! L'ambition du ministre n'est plus d'améliorer les performances du système éducatif mais de ne «pas les dégrader» ! On se satisfera donc des 150 000 élèves qui quittent l'école sans diplôme et des 15 à 20 % qui quittent le collège sans maîtriser les compétences de base.

➤ Le ministère veut augmenter la taille des classes au collège

Derrière l'euphémisme, c'est bien les scénarios d'une augmentation généralisée des effectifs par classe qui sont présentés, avec les gains en équivalents temps plein (ETP) qu'ils permettraient de réaliser.

Si «il n'est pas démontré en effet que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves», le contraire est tout aussi vrai... Par ailleurs, cette affirmation ne se vérifie que lorsque l'on demeure dans le cadre d'une pédagogie uniquement magistrale, dominée par le face à face et les évaluations sommatives. Si, en revanche, le but de la formation dispensée est l'acquisition progressive des éléments du socle commun par tous les élèves, alors le nombre des élèves par classe devient une variable importante de la possibilité même de conduire des approches pédagogiques diversifiées et au plus près des élèves.

En d'autres termes, avec un grand cynisme, les auteurs de cette note prennent acte des limites de notre collège, s'en satisfont et élaborent des scénarios d'économie qui contredisent les orientations pédagogiques induites par l'obligation du socle commun.

http://www.se-uns.org/UserFiles/File/6_Augmentationclassescollege.doc

➤ Le ministère veut supprimer les petits établissements

L'objectif clairement affiché est de supprimer le plus grand nombre de petits établissements possibles. Si le souci de la rationalisation de l'offre de formation n'a rien de scandaleux en soi, il faut rappeler que la taille de l'établissement a un impact sur la réussite scolaire et que les très gros établissements ne constituent pas les cadres les plus favorables à l'épanouissement et aux apprentissages des élèves. Par ailleurs, le coût éducatif et social de la suppression de certains petits établissements, qui fonctionnent bien et sont en harmonie avec leur territoire, serait sans commune mesure avec les gains (si tant est qu'ils soient possibles !) résultant de l'opération.

Voici un objectif typiquement technocratique, largement irréalisable, qui ignore les rugosités du réel, de la géographie, des collectivités territoriales, et qui percute de plein fouet les conclusions des Etats généraux de la violence comme les objectifs assignés au système éducatif.

http://www.se-uns.org/UserFiles/File/7_Evolutionreseauetabs.doc